

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
24/04/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Yann MAUCOURT

Etaient absents : Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Secrétaire de séance : Madame Armelle CHAMPLON

=====

POINT 2024-35- Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L2122-7, L2122-10 et L 2122-15,

VU la délibération n°2020-12 du 26 mai 2020 portant création de 8 postes d'Adjoints au Maire,

VU l'arrêté n°84-2020 du 27 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du Maire au 4^{ème} Adjoint,

VU la lettre de la Préfecture en date du 19 mars 2024 qui accepte la démission de Monsieur Frédéric RENAUDAT de son mandat d'Adjoint au Maire,

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'Adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel Adjoint occupera le rang à la suite des Adjoints en fonction. Dans ce cas, l'ordre du tableau est modifié : les Adjoints d'un rang inférieur au poste vacant supprimé se trouvent promus d'un rang.

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'Adjoint au Maire,

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue (relative au 3^{ème} tour).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à main levée que l'Adjoint à désigner, occupera, le rang à la suite des Adjoints en fonction. L'ordre du tableau est modifié, les Adjoints d'un rang inférieur au poste vacant supprimé se trouvent promus d'un rang.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Léo KANNY est candidat au poste d'Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection d'un Adjoint au Maire à bulletin secret à la majorité absolue,

APPROUVE l'élection de Monsieur Léo KANNY en qualité d'Adjoint au Maire.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

14 voix pour Monsieur Léo KANNY

6 bulletins BLANC

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 30/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240430-2024-35-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2024
Notification : 14/05/2024

Le secrétaire de séance,
Armelle CHAMPLON



Le Maire,

Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.